

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 4 mai 2009 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Yvan Larouche, conseiller

4330-040509 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport budgétaire mars 2009
. Rapport budgétaire avril 2009

4331-040509 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4332-040509 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900681 à 900687
Numéros 900688 à 900743

142 098.49 \$
228 291.40 \$

4333-040509 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1110**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1110 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965 pour :*

- *abroger à l'article 2.5, la terminologie ayant trait aux normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;*
- *assujettir à l'obtention d'un certificat d'autorisation tout ouvrage sur la rive et le littoral. »*

4334-040509 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1111**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1111 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues de l'Avalanche, des Bernaches, du Soleil-Levant et Valmont. »*

4335-040509 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré à utiliser gratuitement la grande salle du Centre communautaire le 19 juin 2009 à 19 h pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

4336-040509 **EXPÉDITION PINOCCHIOS – POLICE DE MASCOUCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le passage de la randonnée à vélo organisée par «*Expédition Pinocchios –Police de Mascouche* » qui se tiendra le 12 août 2009 dans certaines rues de la Ville de Beaupré.

4337-040509 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2008**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération de la station de l'année 2008 est de 540 058 \$ (incluant les dépenses en immobilisation et les coûts d'une partie de la caractérisation 2006-2007 réalisée en 2007);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au montant de 8 991 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le dernier paiement de la caractérisation 2007-2008 au coût de 12 573 \$ (inclue dans les dépenses d'opération de 540 058 \$) fut financé à même la réserve;

CONSIDÉRANT QU'UNE indemnité provenant des assurances au montant de 7 446 \$ fut reçue en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de la station de 2008 est de 529 300 \$, (incluant les dépenses en immobilisation);

CONSIDÉRANT QU'IL avait été convenu lors, de la séance du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées du 5 novembre 2008, d'accumuler les intérêts générés par la réserve afin de conserver le pouvoir d'achat de la réserve et par conséquent, de ne pas redistribuer lesdits revenus d'intérêts au montant de 6 186 \$ pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le remboursement d'une partie de la réserve à chacune des villes participantes selon les modalités suivantes:

Calcul du montant à distribuer:

	Budget	Réel	Écart
Pourcentage (note 1)			
Lixiviat	- \$	8 991 \$-	8 991 \$
Indemnité assurance	- \$	7 446 \$-	7 446 \$
Opération	524 100 \$	537 334 \$	13 234 \$-
Immos	5 200 \$	2 724 \$	2 476 \$
Réserve (note 2)	- \$	12 573 \$-	12 573 \$
Total	529 300 \$	518 494 \$	18 252 \$
Revenus d'intérêt 2008			6 186 \$
Total à redistribuer:			12 066 \$

Ventilation du montant à distribuer par municipalité selon les pourcentages réels (12 mois) de 2007 applicable pour 2008:

Ville de Beaupré (39,38%) :	(4 752 \$)
Municipalité de Saint-Joachim (6,80%) :	(820 \$)
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (35,99%) :	(4 343 \$)
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neige (17,83 %) :	<u>(2 151 \$)</u>

Total : (12 066 \$)

QUE ces sommes seront prises à même la réserve financière et qu'en conséquence, la réserve financière, au 31 décembre 2007 sera au montant de 263 283 \$ (275 349 \$ - 12 066 \$)

4338-040509 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2008 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2008 du poste de pompage PB2, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires de 2008, soit 15 287 \$ au lieu de 15 876 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de rembourser la quote-part (48,74%) en trop de la Municipalité de Saint-Joachim au montant de 287 \$ (plus les taxes);

4339-040509 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2008 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2008 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires 2008, soit 10 027 \$ au lieu de 11 109 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 1 082 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

4340-040509 **AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2008 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2008 du Service de sécurité incendie sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2008, soit de 364 777 \$ au lieu de 288 008 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de facturer l'augmentation de la quote-part (18%) de la Municipalité de Saint-Joachim de ce déficit budgétaire, soit la somme de 13 818 \$ sans taxes.

4341-040509 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2008 DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2008 desdits équipements, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires 2008, soit 10 229 \$ au lieu de 12 744 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 2 515 \$ plus taxes.

4342-040509 **DÉFI ROBERT GIGUÈRE**
Ascension du Mont Ste-Anne – demande d'aide financière

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unaniment de verser la somme de 300,00\$ pour l'organisation du Défi Robert Giguère qui se tiendra le 26 septembre 2009.

4343-040509 **FESTIVAL DES POMPIERS DE ST-TITE DES CAPS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unaniment de verser la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière pour la participation de nos pompiers au Festival des pompiers de St-Tite-des-Caps.

4344-040509 **ACHAT D'ORDINATEURS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unaniment d'autoriser l'achat de 2 ordinateurs au coût de 6 000 \$ approximativement.

4345-040509 **ENTENTE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unaniment d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à signer l'entente avec le Ministère des Transports concernant la réalisation des travaux de réaménagement des bretelles de l'échangeur des routes 138 et 360.

4346-040509 **MANDAT À ME KARL JESSOP**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unaniment de mandater Me Karl Jessop afin de représenter la Ville dans le cadre du grief de M. Martin Tremblay.

4347-040509 **ACHAT DE THERMOPOMPES – PISCINE**

Attendu les soumissions sur invitation reçues de :

Piscine Soucy	16 367 \$
Trévi	11 175 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unaniment d'autoriser l'achat de thermopompes pour la piscine du Chalet des loisirs au coût de 11 175 \$ plus les taxes applicables auprès de Trévi. Cependant, il y aurait lieu de vérifier auprès d'une compagnie de propane afin de comparer les coûts d'achat et d'utilisation.

4348-040509 **MANDAT À GROUPE GIROUX, ARPENTEUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unaniment de mandater le Groupe Giroux, arpenteur afin de préparer un plan de subdivision du lot 31-14-1 dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain d'une largeur de 30 mètres à Les Immeubles D.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- . Côte de la Falaise
- . Chemin temporaire

4349-040509 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe